

DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
**Mairie**  
**DE COMBOVIN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 06 JUILLET 2023 A 20H30**

**Présents** : BAUDOUIN Véronique, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DUPRE LA TOUR Rémi et MORE Laurent

**Absent excusé** : Thierry ABOULIN

**Secrétaire de séance** : CHATEAU Marie-Christine

**ORDRE DU JOUR**

Madame le Maire annonce les démissions de Jérôme BONNARDEL et de Pascal JUNIQUE.

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 08 JUIN 2023**

Approuvé par 7 voix pour, à l'unanimité.

NB : lors du conseil du 04 mai 2023, Madame BAUDOUIN n'a pas pris part au vote d'approbation.

➤ **DELIBERATION : DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION D n°649**

Madame le Maire rappelle que la parcelle cadastrée section D n°649 est une parcelle bâtie de 00ha 12a 97ca appartenant à Monsieur SALINGUE située 45 Rue Santon.

Le prix de vente de ce bien est de 515 000 EUR.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Délibération approuvée à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS COMMUNAUX RUE DES FRIOTS**

Ces dernières années, l'appartement au-dessus de la mairie et celui-aussi dessus restaurant, ont déjà bénéficié de travaux (changement de menuiserie ou de chauffage plus performant), Madame le Maire confirme la volonté du conseil municipal de réaliser des travaux d'amélioration énergétique sur les 2 autres logements communaux.

Madame le maire présente les devis reçus pour les deux logements communaux situés 115 et 117 rue des Friots :

- entreprise Solaire bois - Installation d'un poêle à granulés sur le logement du rdv et la création d'un conduit de cheminée pour un montant de 5 625.35€ HT.
- entreprise – Menuiserie Pourret - Remplacement des menuiseries simples vitrages par double vitrage et de la porte palière pour un montant de 8 147.15€ HT.
- entreprise Menuiserie Pourret - Fourniture de volets battants pour un montant de 2 300€ HT.
- entreprise Matériaux naturels - Remplacement et fourniture de panneau de laine de bois en toiture pour un montant 1 539.58€ HT

Le montant global estimatif de l'opération s'élève 17 612.08 € HT.

Madame le Maire propose de solliciter la subvention la plus élevée possible au Département.

Délibération approuvée à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION : CREATION D'UN POSTE D'UN AGENT A TEMPS NON COMPLET**

Madame le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'un agent de cantine et en charge de l'entretien des locaux de l'école, de la mairie et de l'annexe au grade d'adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 16 heures 25 minutes hebdomadaires, soit 16,42h à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

La nature des fonctions sera précisée par une fiche de poste remise à l'agent à son arrivée.

Délibération approuvée à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION : DESIGNATION DU DELEGUE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DES INSTANCES DU PARC REGIONAL DU VERCORS**

Les délégués au Parc sont le relai des positions du conseil municipal auprès du Parc du Vercors, contribuent aux décisions du Parc dans une logique d'intérêt général du territoire et sont les ambassadeurs du Parc au sein de leur collectivité et sur leur territoire.

Madame le Maire explique qu'au regard de la démission de Pascal JUNIQUE à son poste de conseiller municipal et de délégué suppléant aux instances du Parc, il est donc nécessaire de procéder à une nouvelle désignation du délégué suppléant.

Madame Véronique BAUDOUIN se propose pour devenir déléguée suppléante au sein des instances du Parc Régional Du Vercors.

Délibération approuvée à l'unanimité.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire a annoncé le départ en retraite de Marianne COLOMBIER au 09 novembre 2023.
- Schéma incendie : Présentation du rapport à programmer prochainement.
- Formation aux gestes de 1<sup>er</sup> secours par la sécurité civile : 10 jeunes de 9 ans à 13 ans ont été présents pour 2 heures de formation avec un diplôme d'apprenti secouriste remis à chaque enfant à la fin. Le coût total de la formation est de 250 €.
- Les élus évoquent d'autres formations à envisager : "UNAFAM" (aide aux personnes avec un "déficit mental", avec de l'"agressivité") et usage d'un défibrillateur cardiaque.
- La commune de CHATEAUDOUBLE se dessaisit de ses chaises : la commune de COMBOVIN a validé cette acquisition.
- Camping Combovinois : permis accordé antérieurement, commission de sécurité reportée, arrêté d'ouverture de camping à prévoir. La liste de prescriptions demandées étant réalisées, la mairie émet un avis favorable et sollicite la commission de sécurité pour une reprogrammation dans les meilleurs délais.
- Le Syndicat Des Eaux a fourni aux communes membres un autocollant à apposer sur les bornes à incendie, pour rappeler le non-droit d'utilisation de ces bornes.
- CAUE : réunion prévue le 31 Août 2023 pour le lancement des études préliminaires pour l'aménagement de l'entrée du village.
- Travaux du clocher, de la toiture et de la sacristie de l'église : devis demandé
- Curage du canal de Beaumier a été réalisé par le Département, et l'association a procédé à l'entretien du canal pour la parcelle « jardins partagés ».
- Logement communal de la place André Mounier se libère le 03/10/2023.

Fin de conseil à 22h10

Prochain conseil municipal le jeudi 31 août 2023